

PROCES VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 24 OCTOBRE 2006

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 24 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six et le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-huit heures trente,

Les membres du Conseil Communautaire « Salon-Etang de Berre-Durance » se sont réunis à la salle Rostang de Cabre à l'Hôtel de Ville de Salon de Provence, sur la convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur Michel TONON, Président de la Communauté d'Agglomération « Salon-Etang de Berre-Durance ».

Etaient présents à cette Assemblée, tous les Conseillers Communautaires à l'exception de :

Mme Colette ALLA	ayant donné mandat à M. Jean SCHOLLHAMMER,
M. Sylvain BEAUME	ayant donné mandat à M. Pascal MONTECOT,
M. Jean-Claude CARLO	ayant donné mandat à Mme Gabrielle BOULANGER,
M. Gilbert CATTANEO	ayant donné mandat à M. André LEONARD,
M. Daniel CONTE	ayant donné mandat à M. Paul BERNARD,
M. Lucien DARET	ayant donné mandat à M. Gérard ALBERT,
M. Guy DEGLIN	ayant donné mandat à M. René GILBERT,
Mme Claude GIANNARELLI	ayant donné mandat à M. Georges VIRLOGEUX,
Mme Christiane GRASSI	ayant donné mandat à M. Daniel DE SIO,
Mme Marie-Lise GUINET	ayant donné mandat à M. Paul MAURIN,
Mme Corinne LUCCHINI	ayant donné mandat à M. Jean-Pierre GUILLAUME,
M. Angelo MARASA	ayant donné mandat à Mme Simone PORTOGHESE,
Mme Christiane MENEROUD	ayant donné mandat à M. Rémy FABRE,
M. Maurice MERENDOL	ayant donné mandat à M. Robert COSTE,
Mme Laurence MONET	ayant donné mandat à M. Jean-Pierre MAGGI,
M. Alain RUAULT	ayant donné mandat à M. Jean-Luc VASSEROT-MERLE,
Mme Liliane SILVY	ayant donné mandat à M. Sauveur RIBATTI,
Mme Jacqueline THENOUX	ayant donné mandat à M. Gérard FRISONI,
M. Yves WIGT	ayant donné mandat à M. Yves FABRE.

Etaient absents :

Madame : Michèle ESPERANDIEU

Messieurs : Patrick APPARICIO, Didier DEBARGE, Henri MOUNET, Michel PROREL jusqu'à la question n°12 incluse, Michel STRAUDO.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MARCHE

Monsieur Michel TONON, Président d'Agglopolo Provence et Maire de Salon de Provence, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce Conseil Communautaire se tenant à la salle Rostang de Cabre de l'Hôtel de Ville de Salon de Provence.

Après appel des Conseillers Communautaires par le secrétaire de séance, M. MARCHE, le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour, relative à la tarification des transports scolaires.
Après intervention de Monsieur Georges VIRLOGEUX, Vice-Président, qui souhaite une réflexion plus approfondie sur cette question, cette question supplémentaire n'est pas rajoutée à l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité des 70 membres présents ou représentés, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 septembre 2006.

1. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les conditions de dépôt des listes proposées par le Président et désigne avec 68 voix « pour » et 2 bulletins « blancs » :

- en qualité de membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Monsieur Paul BERNARD
 - Monsieur Paul MAURIN
 - Monsieur Gérard FRISONI
 - Monsieur Jean SCHOLLHAMMER
 - Monsieur Jacques SIBILLI
- en qualité de membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Monsieur Gilbert CATTANEO
 - Monsieur Rémy FABRE
 - Monsieur Olivier GUIROU
 - Monsieur Jean-Pierre GUILLAUME
 - Monsieur Alain RUAULT

2. FINANCES - Budget Principal : Décision modificative n°2

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2006 du Budget Principal telle que présentée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Depenses

Chapitre	compte		
65	6554	833 Cont organismes de regroupement	100 000,00
65	Autres charges de gestion courante		100 000,00
67	678	421 Subv déquip région	120,00
67	678	422 Subv déquip Départ	230,00
67	6748	833 Autre subv exceptionnelle	-100 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)		-99 650,00
022	022	01 Dépenses imprévues	-350,00
022	depenses imprévues		-350,00

TOTAL	0,00
--------------	-------------

3. FINANCES - Budget Zones d'Activités : Décision Modificative n°1

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2006 du Budget des Zones d'Activités telle que présentée :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre compte

TOTAL		0,00
RECETTES		
040	3351 Terrains en cours	-2 015 000,00
	040 Operations inter section	-2 015 000,00
16	1641 Emprunts en euros	2 015 000,00
	16 Emprunt et dette	2 015 000,00
TOTAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre compte

042	7133 Variation en cours de production	-2 015 000,00
	042 Operations inter section	-2 015 000,00
TOTAL		-2 015 000,00
RECETTES		
70	7015 Ventes de terrains	-1 700 000,00
	70 Ventes de produits fabriqués	-1 700 000,00
77	774 Subventions	-315 000,00
	77 produits exceptionnels	-315 000,00
TOTAL		-2 015 000,00

4. **FINANCES** : Souscription d'un emprunt Crédit à Long Terme Renouvelable (CLTR) de 10 000 000 € auprès de Dexia

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par Dexia Crédit Local, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Le Président ou le 1^{er} Vice-Président délégué aux finances, à signer le contrat de prêt CLTR de 10 000 000 € auprès de DEXIA.

5. **FINANCES** : Modalités financières du transfert du résultat du budget assainissement commune de Cornillon-Confoux

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'annuler le titre de recette n°350 émis en 2003 et de transférer au profit de la commune de Cornillon-Confoux un solde de 10 930,39 €.

6. **FINANCES** : Convention transactionnelle avec le cabinet d'avocats De Castelnau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer une convention transactionnelle, conformément à l'article 2044 du Code Civil, afin de permettre le règlement des sommes dues au cabinet De Castelnau.

7. **FINANCES - Commune de Pélissanne** : attributions de subventions au titre de l'exercice 2006 pour l'équipement des communes urbaines pour les travaux ci-après :

- a/ aménagement du quartier du plan de Clavel
- b/ aménagement des arènes
- c/ aménagement de l'avenue des Raplaous

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Pélissanne, au titre des fonds de concours pour l'équipement des communes urbaines pour l'année 2006 :

- une subvention de 29 743 € pour les travaux d'aménagement du quartier du Plan de Clavel,
- une subvention de 72 620 € pour les travaux d'aménagement des arènes,
- une subvention de 68 903 € pour les travaux d'aménagement de l'avenue des Raplaous.

8. **FINANCES** : indemnisations des intervenants pour les Rencontres Intercommunales de la Culture

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise pour les Rencontres Intercommunales de la Culture la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement au réel pour les intervenants qui ne sont pas défrayés par ailleurs.

9. Procédure de passation des marchés publics

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les procédures de passation des marchés publics telles que présentées.

10. Location et maintenance de photocopieurs pour les besoins de la Communauté d'Agglomération. Marché à bons de commande. Appel d'offres ouvert. Signature du marché.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Gérard FRISONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Administration Générale à signer le marché cité en objet avec la société PRODOTEC à MARSEILLE.

11. EAU POTABLE : Réhabilitation des réseaux en eau potable – Commune de Vernègues – Chemin des Bastides

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement à solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée au projet cité en objet.

12. EAU ASSAINISSEMENT : Achat de la parcelle cadastrée BS n°66 - Commune de SALON DE PROVENCE - Quartier « Les Aubes »

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer tous les documents inhérents au dossier cité en objet.

13. DECHETS : Transfert des déchets ménagers et des recyclables collectés en porte à porte – Appel d'offres ouvert – Signature du marché

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la collecte et l'élimination des déchets à signer le marché cité en objet avec la société SITA SUD, située Traverse de la Bourgade BP 33 13713 LA PENNE SUR HUVEAUNE Cedex.

14. DECHETS : Signature d'un Contrat avec Eco – Emballages – Barème D

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le contrat programme de durée – Barème D - avec Eco-Emballages avec la garantie de reprise pour l'ensemble des matériaux.

15. DECHETS : Reconduction de l'appel à projets « valorisation des déchets ménagers et réduction à la source ».

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de lancer un nouvel appel à projet pour l'année scolaire 2006/2007 et approuve la modification du règlement qui revoit à la baisse le montant maximum alloué par projet (1 500 € et non plus 2 500 €) afin de pouvoir soutenir un plus grand nombre d'initiatives.

16. DECHETS : Appel à projets : Modification de l'échéance du projet de l'Etablissement Régional Léo Lagrange PACA, Espace citoyen, Salon de Provence.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le report de l'échéance du projet de l'Espace citoyen de Salon de Provence en la fixant au 31 décembre 2006.

17. DECHETS : Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers et assimilés par enfouissement et stockage – CET de la Vautubière

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la collecte et l'élimination des déchets à modifier la délibération n°160/06 afin que les droits et obligations de la société titulaire du contrat de délégation, à savoir la société SMA d'une part, et la société dédiée dénommée SMAV soient précisées.

18. TRANSPORTS : Avenant n°3 au marché de transports urbains

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de modifier la délibération n°171/06 en date du 27 juin 2006 afin d'intégrer l'ensemble des dispositions de l'avenant et notamment :

- la modification des types de véhicules et des horaires (article 4)
- l'extension de la ligne 5 (article 5)
- le nouveau coût kilométrique (article 6).

19. TRANSPORTS : Service de transports pour ramassage scolaire – Marché à bons de commande – Appel d'offres ouvert par lots séparés : Lot n°3 – Transport Charleval-Mallemort-Alleins et Vernègues vers Salon de Provence - Circuit 861 - Avenant n°1

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à signer l'avenant n°1 au marché cité en objet afin d'ajouter un véhicule supplémentaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 16h20. Le coût de l'ajout de ce véhicule supplémentaire s'élève à 13 855,2 euros HT pour un an

20. TRANSPORTS : Service de transports urbains – Marché à bons de commande – Appel d'offres ouvert - Avenant n°4

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à signer l'avenant n°4 au marché cité en objet afin d'assurer la desserte du CES Jean Moulin de façon optimale en ajoutant un service le matin et un service à midi tous les mercredis. Le coût total de cette desserte supplémentaire pour une année scolaire s'élève donc à 4 122,36 € HT.

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activités communautaire de La Crau : vente d'un terrain à la société CD SUD

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre un terrain de 14.000 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) – lot 3B - situé sur le parc d'activités de La Crau à Salon de Provence au profit de CD SUD au prix de 38 euros HT le m² et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente.

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activités communautaire Euroflory : vente d'un terrain à la société ETHNICRAFT AZUR

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre un terrain de 32.000 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) sur le parc d'activité EUROFLORY à la société ETHNICRAFT AZUR au prix de 24 euros HT le m², et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente.

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activités communautaire Euroflory : vente d'un terrain à la société PERCIER REALISATION et DEVELOPPEMENT (PRD)

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre un terrain de 35.000 m² environ au tarif de 24 euros le m² HT et de déduire du montant total de la vente la somme de 171.168 euros correspondant aux 7.132 m² inutilisables à la construction, de solliciter une autorisation de défrichement en application du code forestier, notamment ses articles L312-1 et suivants, R311-1 et

suiuants pour la partie soumise à autorisation de défrichement, et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à effectuer toutes formalités afférentes et à signer les documents relatifs à ce dossier.

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activités communautaire Euroflory : désengagement de la société LA TETE NOIRE concernant l'acquisition d'un terrain

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la résiliation du compromis de vente signé avec LA TETE NOIRE concernant la vente d'un terrain de 20.000 m² sur le parc d'activité d'EUROFLORY sans soumettre celle-ci aux obligations de la clause pénale, autorise le notaire à prendre les décisions utiles pour délier LA TETE NOIRE des obligations du compromis de vente et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le protocole d'accord précisant les conditions de cette résiliation.

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activités communautaire Euroflory : servitude relative à l'implantation d'une canalisation d'hydrocarbures

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet d'engagement de constitution de servitude avec la société SAGESS et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à la constitution de cette servitude et à effectuer toutes les formalités requises.

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Réalisation d'un dossier de candidature « Maison de l'Emploi Agglopoie Provence »

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la mise en œuvre de l'acte de candidature « Maison de l'Emploi Agglopoie Provence », autorise le Président ou le Vice-Président délégué :

- à consulter les bureaux d'études ad hoc
- à solliciter une subvention auprès de différents partenaires pour le financement de cette étude

27. ENVIRONNEMENT - Programme de réhabilitation de terrains incendiés – feux de l'été 2005 sur la commune de Lançon – Demande de subventions

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de modifier le programme de restauration des terrains incendiés – feux de l'été 2005 sur la Commune de Lançon de Provence approuvé par délibération du 27 juin 2006 et de solliciter l'octroi d'aides publiques auprès de la Région PACA et du Département des Bouches-du-Rhône pour les travaux de Réhabilitation de Terrains Incendiés sur la base d'un coût estimé de l'opération de 9 130,00 € H.T.

28. SPORTS : Attribution de subventions aux associations sportives

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Rémy FABRE et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'octroyer une subvention de 631 € pour l'association du Comité des Fêtes d'Aurons, une subvention de 1 500 € pour l'association du Tennis Club de Charleval et une subvention de 650,84 €. pour le Sporting Club d'Eyguières.

29. ENFANCE JEUNESSE - Centre des Cytises : Tarif du réveillon du 31 décembre 2006

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter les tarifs du réveillon du 31 décembre proposés par le Président.

30. ENFANCE JEUNESSE - Centre des Cytises : Tarifs de la Maison Familiale

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter les tarifs de la Maison Familiale proposés par le Président.

31. ENFANCE JEUNESSE - Centre des Cytises : Tarifs des séjours d'hiver

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter les tarifs des séjours d'hiver proposés par le Président.

32. ENFANCE JEUNESSE - Centre des Cytises : Tarifs des classes de découverte

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter les tarifs des classes de découverte proposés par le Président.

33. ENFANCE JEUNESSE - Centre des Cytises : Tarifs des séjours d'été

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter les tarifs des séjours d'été proposés par le Président.

34. RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide le recrutement d'un attaché territorial, chargé de mission en développement local, susceptible d'être recruté en qualité de contractuel sur une période de 3 ans renouvelable une fois par reconduction expresse dans les conditions fixées par la Loi n° 2005- 843 du 26 juillet 2005.

35. RESSOURCES HUMAINES : Attribution de frais de représentation

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une indemnité de 3000 € annuel au Directeur Général Adjoint chargé des finances et des moyens généraux.

36. Donnée acte des décisions communautaires

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions communautaires prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président par délibération en date du 6 mai 2002 modifiée en date du 30 mars 2004 :

- ❖ 162/06 Achat d'espaces de diffusion avec Radio Franc Publicité
- ❖ 163/06 Convention cadre de partenariat avec le C.N.F.P.T.
- ❖ 164/06 Convention pour un séjour des enfants du CLSH CAP'ORION
- ❖ 165/06 Convention de mise à disposition de matériel pour le CLSH avec Les Feux Nouveaux
- ❖ 166/06 Avenant n°1 au marché de poussage et recouvrement des déchets de la décharge d'Eyguières avec M BARRA
- ❖ 167/06 Séminaire « Règles de classement » avec ADIAJ
- ❖ 168/06 Mission de contrôle technique pour les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement – Quartier des Cabelles – Rognac avec APAVE SUDEUROPE
- ❖ 169/06 Avenant n°1 relatif à la prolongation de la conduite d'opération de la société EDACERE pour les schémas directeurs d'assainissement de la commune de La Fare
- ❖ 170/06 Fourniture de panneaux d'information avec les Enseignes Graphibus
- ❖ 171/06 Petits travaux d'aménagement et de menuiserie pour les bureaux de la Gandonne et du siège avec la société Lambert
- ❖ 172/06 Lutte contre la chenille processionnaire sur les espaces naturels avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles
- ❖ 173/06 Création d'un site Internet par INOVAGORA
- ❖ 174/06 Convention de formation Equipiers de Première Intervention avec le SDISS 13
- ❖ 175/06 Spectacle de clôture pour les rencontres intercommunales de la culture par F2F Music
- ❖ 176/06 Avenant n°1 relatif à la prolongation de la mission du groupement B.E.E./Légitima
- ❖ 177/06 Formation gestes et postures par l'Association de Formation pour la Coopération et la Promotion Professionnelle Méditerranéenne
- ❖ 178/06 Préparation aux épreuves de la note de synthèse par FORPROF
- ❖ 179/06 Mise sous pli, routage sans adresse et distribution des supports fournis par la Communauté d'Agglomération – Lot n°1 – EDIKOM
- ❖ 180/06 Mise sous pli, routage sans adresse et distribution des supports fournis par la Communauté d'Agglomération – Lot n°2 – ADREXO
- ❖ 181/06 Mise sous pli, routage sans adresse et distribution des supports fournis par la Communauté d'Agglomération – Lot n°3 – Affichage Méditerranéen

SALON DE PROVENCE, le 03 novembre 2006

Michel TONON,
Président d'Agglopoie Provence
Maire de Salon de Provence